



DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n°194 -2025
Point 4.8.5

Point 4.8.5 de l'ordre du jour
Remises Early Birds concours international – Bachelor et Programme Grande Ecole

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du recrutement international, les candidats du concours international Bachelor et du concours international Programme Grande Ecole qui sont déclarés admis avant le 14/02/2025 et confirment leur intégration à l'EM Strasbourg en payant leur acompte avant le 28/08/2025 se voient octroyer une remise sur leurs frais de scolarité de 1 000€ au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Seuls les candidats ne bénéficiant pas de l'accompagnement d'un agent seront éligibles à cette remise.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise Early Birds concours international Bachelor aux étudiant-es Bachelor 2025/2026 et la remise Early Birds concours international PGE aux étudiant-es PGE 2025/2026 ci-dessous :

Nom	Prénom	N°étudiant	Cursus	Montant de la remise
		2318755	BAI 1A	1000 euros
			BAI 1A	1000 euros
			BAI 1A	1000 euros
			BAI 1A	1000 euros
			BAI 1A	1000 euros
			BAI 1A	1000 euros

Nom	Prénom	N°étudiant	Cursus	Montant de la remise
			PGE4	1000 euros
		23520001	PGE3	1000 euros
			PGE3	1000 euros
			PGE3	1000 euros
			PGE4	1000 euros
		23520070	PGE4	1000 euros
			PGE4	1000 euros

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

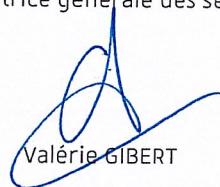
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

